








AVIS GENERAL
Fiche Technique

OBJET

Comportement des encres nitrocellulosiques pour impression en héliogravure sur étiquettes ou manchons en PP lors du recyclage des bouteilles et flacons en PEHD ou PP.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS REGENERATION

Etapes du recyclage	Impact	Description	Conséquences
	 Ø	Bouteille avec encre à pigment métallisé : 1 bouteille détectée > jusqu'à 5 bouteilles rejetées Encre à pigment minéral ou organique : pas d'incidence sur le tri	Augmentation des pertes ➤ Augmentation des déchets à traiter
	Ø		
	Ø	L'encre restée sur son support de densité <1 reste dans le flux PEHD+PP	
	Ø		
	Ø		
	Ø	La coloration apportée par les encres restant sur le support n'a pas d'incidence sur la coloration de la matière recyclée.	

 Attention Ø Pas d'impact ➤ **Conséquences environnementales**

AVIS GENERAL

En l'état actuel des équipements et techniques utilisés et disponibles en Europe, les encres nitrocellulosiques à pigment minéral ou organique couramment utilisées sur les étiquettes et manchons en PP de densité <1 ne perturbent pas le recyclage des bouteilles et flacons PEHD ou PP.

Par contre, les encres à pigment métallisé peuvent générer des pertes au cours du recyclage des bouteilles et flacons PEHD ou PP. Le COTREP déconseille l'utilisation des encres à pigments métalliques et préconise l'étude de systèmes de substitution.